

Nathalie Birchem,
le 14/11/2024

Précarité : quand les difficultés d'accès aux aides sociales aggravent la pauvreté

Le Secours catholique publie ce jeudi 14 novembre 2024 son rapport annuel sur la pauvreté. Il fait le constat que, alors que la majorité des personnes accompagnées ont besoin des aides sociales pour vivre, l'accès à cette solidarité est si ardu qu'il participe parfois à leurs difficultés.



Pendant de longues années, tout allait bien pour Denise, 49 ans, aide-soignante et mère de trois grands enfants. Et puis, en 2021, en revenant de faire ses courses, elle est tombée, victime d'un AVC. Elle se réveille alors à l'hôpital avec une hémiplégié du côté droit. Au bout de trois mois de rééducation, elle est renvoyée chez elle, avec,

notamment, des difficultés pour parler et utiliser son bras droit, et ne peut plus travailler. « C'est là que le cauchemar a commencé », se souvient-elle. Pour faire renouveler son arrêt maladie, Denise doit joindre la Sécurité sociale, avec l'aide de sa belle-fille car elle a du mal à articuler. « À chaque fois qu'on arrivait à avoir quelqu'un, il n'était pas au courant de la situation. » Il faudra un mois pour que Denise parvienne à toucher ses indemnités journalières.

Mais, pendant qu'elle était à l'hôpital, son bailleur social lui a envoyé un questionnaire de revenus qu'elle n'a pas pu compléter. Sans réponse, la société HLM a appliqué un gros surloyer. Denise, qui entre-temps a été placée en invalidité, passant de 2500 € de salaire à 1 400 € de pension, commence alors à cumuler les impayés de loyer. Quand elle reçoit 3 900 € de la maison départementale des personnes handicapées, elle les utilise pour payer ses dettes. Avant d'apprendre que, comme elle est reconnue invalide, elle n'aurait pas dû demander une allocation handicapé... La CAF lui réclame donc un remboursement tandis qu'EDF, dont la facture a explosé car elle habite un pavillon humide où le froid accroît ses douleurs, lui envoie des mises en demeure.

Un parcours du combattant

« Je suis tombée en dépression », raconte sobrement Denise, qui, à découvert sur son compte bancaire, explique ne plus avoir assez d'argent pour se nourrir. « Mais pour l'aide alimentaire, il faut passer par une assistante sociale. Celle que je suis allée voir en juin ne m'a jamais rappelée et quand j'y suis retournée en septembre, j'ai appris qu'elle était en arrêt maladie. »

Comme Denise, la majorité des personnes accompagnées par le Secours catholique, qui publie le 14 novembre son rapport annuel sur la pauvreté, dépendent des aides sociales pour leur survie. « Parmi les ménages français que nous accompagnons, 94 % perçoivent des aides, et elles composent environ 82 % de leurs revenus, explique Jean Merckaert, directeur action et plaidoyer du Secours catholique. Le système de solidarité est donc un élément essentiel de protection contre la pauvreté. Mais ce que nous constatons dans ce rapport, c'est que les personnes doivent de plus en plus se livrer à un véritable parcours du combattant pour y accéder. »

Il faut d'abord avoir accès à l'information pour vérifier son éligibilité. Or, qu'il s'agisse des conditions de résidence régulière (pour le RSA), de cotisation (pour l'assurance-chômage), de ressources ou de composition familiale (pour l'allocation de solidarité aux personnes âgées) ou de la diminution de la prise en charge (maladie, allocation logement), le rapport liste les restrictions récentes faites aux différentes prestations.

Des démarches entièrement dématérialisées

Il faut ensuite pouvoir faire sa demande, et la compléter à chaque changement de situation. Et alors que, avant, les usagers pouvaient apporter leurs documents à un agent, désormais, ils doivent tout faire en ligne. Ce qui peut nécessiter l'aide d'un tiers, travailleur social ou proche, qu'il faut trouver. La tâche n'est pas simple : « La vie des gens ne rentre pas toujours dans les cases de l'administration, reprend Jean Merckaert. Si vous avez face à vous un humain, on trouve une solution, si vous faites face à un écran, c'est plus dur. »

D'où des erreurs, qui occasionnent parfois des ruptures de droit, ou au contraire des trop-perçus, qu'il faut rembourser. « La CAF m'a découvert un trop-perçu de 700 € alors que je suis dans la même situation depuis deux ans, témoigne par exemple une personne qui fait partie d'un groupe de parole sur la protection sociale organisé par le Secours catholique près de Metz. Ils ne m'ont même pas informé, j'ai découvert en recevant mon loyer (...) qu'ils m'avaient retiré mes APL pour rembourser cette dette».

« Pour ceux qui parviennent à toucher les aides, c'est une vraie protection, mais pour ceux qui ont du mal à les avoir, c'est vécu comme une violence supplémentaire qui aggrave leur situation. »

Repères : La pauvreté en 2023, selon le Secours catholique

Des profils variés.

Parmi le million de personnes accompagnées en 2023 par le Secours catholique, 52,2 % sont des étrangers (dont 70,4 % sans statut légal) et 47,8 % des Français. Plus de la moitié (56,7 %) sont des femmes. Un tiers des personnes accompagnées ont moins de 15 ans. La moitié (51 %) sont en inactivité, du fait de la hausse des personnes en inaptitude pour raisons de santé et des mères isolées.

Une pauvreté qui s'intensifie.

En 2023, 95 % des ménages rencontrés vivaient sous le seuil de pauvreté et 74 % sous le seuil d'extrême pauvreté. Leur niveau de vie médian était de 555 € par mois, soit 19 € de moins qu'en 2022. Un quart des ménages (25,4 %) vivaient sans ressource, un record.

Précarité : quand les difficultés d'accès aux aides sociales aggravent la pauvreté

<https://www.la-croix.com/print/article/1201325849>